L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73 rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 1 MAI

Ordre concernant les citoyens et prisonniers mis sous parole

Voici un ordre important concernant les citoyens et prisonniers mis sous parole qui revient ici.

Quartier-général du département de Golfe,
Nlle Orléans, 9 mai 1865.

Aucune personne ayant été au service civil dans les Etats rebelles ou y ayant résidé, pendant la guerre, ou qui a assisté le gouvernement rebelle dans sa conspiration contre les Etats-Unis, n'a le droit de revenir dans ce département, sans la permission expresse des autorités militaires, et sans se soumettre aux conditions et réglements qui peuvent être établis pour la gouvernance des dites personnes.

Le droit de parole et de retour qui est accordé aux officiers et soldats des armées qui se sont rendus aux armées des Etats-Unis, ne s'applique pas aux personnes du civil. Jusqu'à ce que l'état de ces personnes ait été établi par le gouvernement général, elles doivent être classées comme ennemis publics. Elles ne peuvent réclamer comme un droit, le privilége de résidence ou de participation aux affaires publiques ou celui de s'occuper d'affaires professionnelles ou particulières.

Toutes les personnes de la classe ici désignée, qui ont été au service de la rébellion, ou qui ont résidé dans les Etats rebelles pendant la guerre, et qui se trouvent à présent dans ce département, sont requises de se rapporter immédiatement au Maréchal Prévot Général à la Nlle Orléans, ou au Maréchal Prévot de la paroisse où ces personnes résident.

Toute personne de cette classe revenant dans le département, qui négligera de se rapporter ainsi ou de se conformer aux règles établies dans le présent ordre, sera passible d'arrestation ou d'emprisonnement, ou de telle autre punition qui sera ordonnée.

Le serment d'amnistie prescrit par la proclamation du Président le 8 décembre 1863, sera administré seulement aux personnes qui sont restées dans le département pendant la guerre, ou qui reviendront par la permission expresse des autorités militaires compétentes.

Pour obtenir une reconnaissance des autorités militaires, il est requis que le serment soit administré à chaque personne par la Cour de District ou de Circuit des Etats Unis à la Nlle-Orléans, ou par le maréchal-prévot général du département ou de la division de l'Ouest Mississippi, d'une manière formelle et solennelle, et qu'il soit enregistré pour être conservé d'une manière permanente au bureau du maréchal-prévôt général.

Le maréchal Prévot Général est autorisé à prendre telles garanties qu'il jugera convenables, afin d'avoir l'assurance que l'assermenté gardera inviolablement son serment.

Les officiers de chaque poste militaire du département, le Maréchal Prévot général et les sous-Maréchaux Prévots des diverses paroisses, sont chargés de l'exécution rigoureuse de cet ordre.

Par ordre du major général Banks
J. SCHUYLER CROSBY,
Lieut col, brev. a. d. c & a. a. généra

PROCLAMATION
De J. Madison Wells,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

ATTENDU que d'après un rapport officiel de RANDALL TERRY, il devient absolument nécessaire dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, rapport qu'a été adressé à la susdite ville, il est sincèrement, sommairement, sur les livres du dit District, les noms de cinq mille personnes qui soient par eux jugés de moralité et qualités requises pour devenir votants de cet Etat, attendu qu'il est de mon devoir de voir à ce que les lois soient mises en vigueur, surtout quand ce devient un devoir de punir le vol et de protéger les droits des citoyens contre ces votes illégaux et d'enregistrer de nouveaux noms et les réels; et de bonne foi, les noms ayant quitté dans la ville de la Nouvelle Orléans—honorés, auxquels se soumettre volontairement et, vu le but qu'on se propose, tout bon citoyen aura de suite.

Je lance cette proclamation, déclarant que ce nouveau livre d'enregistrement des votants soit fermé à partir de cette date, que l'enregistrement de tous les noms qui n'y trouvent, que tous ceux qui se disent en vertu de cet enregistrement et qui donnent le droit de voter seront nuls à partir de cette date.

De plus, j'autorise par les présentes, l'annotateur des votants dans et pour la ville de la Nlle Orléans à ouvrir un nouveau jeu de livres à partir du 1er JUIN 1865, pour l'enregistrement de tous les votants dans et pour la dite ville, conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat. Cette proclamation doit être considérée comme en donnant acte.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 3 mai A. D. 1865 et dans la quatre-vingt-dix-neuvième année de l'indépendance des Etats Unis.

J. MADISON WELLS.

4 mai—☞

Réglement pour les prisonniers sous parole

—Ordre spécial n. No 7.

Quartier Général du Département du Golfe,
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1865.

Il ne sera pas permis aux prisonniers de guerre sous parole, dans les limites du Département du Golfe, de porter des armes ou de paraître en public avec l'uniforme des Forces rebelles.

Le Maréchal Prévot Général est chargé de faire observer strictement cet ordre.

Par ordre du major général Banks.

J. SCHUYLER CROSBY,
Brevet Lieut. Col. A. D. C. & A. A. A. général
Officiel: NATHANIEL BURBANK,
1er Lieut. et Adjudant Général Assistant
1mai—☞

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 196.
Nlle-Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du 5e Cinquième et du Sixième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans (le Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la nouvelle Orléans) est achevé. Les taxes prélevées dans les dits wards, ouverts d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 1 juin 1861—devront être payées, au bureau de la dite division Commune, Nlle-Orléans, dans l'intervalle fixés qui entrent le QUINZE MARS 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées dans les dits intervalles limités, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui voudront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes.

Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District ou Wards sont soumis entre le nos 50 Court et le rue de l'Espagnole.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe pour la Louisiane
12 mars—6m1 pour individuelle

☞VU la nouvelle épouvantable de la PLUS GRANDE CALAMITÉ qui est frappé la nation, le Bureau de Commissaire de la Taxe Directe des Etats-Unis sera fermé pendant dix jours.

Le délai accordé pour payer les taxes mentionnées dans le présent avis est augmenté de dix jours à partir de la date désignée pour le règlement des dites taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe pour la Louisiane
Certifié
E. J. DERICKSON, commis. 19avril

Crescent Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with its amended Charter the Company makes the following statement:

Amount of Premiums for the year ending 30th April 1864, viz:

Premiums on Fire Risks	$137,045 18
Premiums on Marine Risks	37,419 77
Premiums on River Risks	17,537 09 — $158,001 63
Net earned Premiums for the year ending 30th April, 1864	$153,679 84
Losses during the same period—	
On Fire Risks	$46,505 83
On Marine Risks	14,979 20
On River Risks	10,609 70 — $71,881 13
Add General Expenses, taxes, and profit and loss—loss diagonal and policies, (exclusive of interest)	24,775 72 — 103,656 85
Balance held to reserve	$27,021 99

The Company have the following assets, viz:

Loans on Pledge and Public Stocks	$92,744 09
Loans on Mortgages	69,445 00
Bills Receivable for Premiums, &c	81,468 02
Due for Premiums, in course of collection	28,648 72
Real Estate (Office on Camp street)	60,000 00
1200 shares Bank Stock	178,500 00
Louisiana State, City and other Bonds	434,100 00
Scrip of other Companies	33,190 00
Cash	39,019
	$1,042,422 86

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
WM. H. RICE, Secretary pro tem.

STATE OF LOUISIANA.
PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

Sworn to and subscribed before me, this 31st day May, 1864.
P. H. O'NEILL,
Second Justice of the Peace, for the Parish of Orleans

The Board of Trustees have resolved to pay interest at six per cent. per annum on all outstanding certificates of profits to the holders thereof, or their legal representatives, on and after the second Monday in July next.

THOMAS A. ADAMS, President.
GEORGE JONAS, Vice-President.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams	George Jonas
Samuel Bell	C. J. Robinson,
E. R. Bermudez	C. V. Boddeker,
E. H. Farnsworth	H. Fruhen
Alfred Smith	F. Sienna,
J. Smith	S. S. Newman
Samuel Hamilton	P. Asevedano,
Robert Geddes	E. Motz,
Martin Fulig	C. Schneider,
Jacob Hanna,	A. C. Mitchell,
A. D. Gaines	A. Walsh,
E. W. Gaines	W. Edwards,
Alfred Hennen	F. Stenzel,
Henry Rightor	A. P. Dupuy,
T. C. Palmer,	Ivo A. Dix,
J. E. Hall	A. Thomson.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DES CITOYENS.
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMEMENT aux réglements de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant les primes reçues dans l'année finissant le 31 octobre 1864, savoir:

Primes sur les incendies	$139,189 84
Primes sur la marine	3,789 61
Primes sur les rivières	14,745 44 — $159,149 33
Primes en solus, non expirés	$20,718 60
Primes remboursées	1,248 38 — $22,016 98
Montant net des primes	$137,131
Pertes payées savoir:	
Risques d'incendies	$31,514 81
Risques des mers	20,450 72
Risques des rivières	6,345 63
	$60,121 57
Réassurances	3,709 89
Dix pour cent remboursés	3,108 99
Taxes et souscriptions	10,470 26
Frais, profits et pertes, intérêts, souscription, escompte et intérêt	28,039 96 — 107,577 67
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées	$9,664 27

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes	$27,336 13
Du pour primes et au vote de perception	51,722 56
Placé en actions de banque et au bons	145,186 50
Placé en actions de chemins de fer	22,311 50
Prêts garantis par des actions de banque, etc	12,977 70
Prêts sur hypothèques	15,000 00
Solde de différentes compagnies d'assurance	11,070 00
En caisse	17,544 17
Total de l'actif	$287,570 06

ETAT DE LA LOUISIANE.

Je soussigné atteste ce que cette copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

H. CASTAREDE, secrétaire.

O. GAILLARD, président.

Les directeurs soussignés, de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les certificats non payés de profit, à partir du février 1865.

H. CASTAREDE, secrétaire.
O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS.

J. Luther,	Jos. A. White,
H. D'Arcs,	Ar. Hiltenberger,
J. Lemoine,	Jno Gaudet,
Dque Bouligny	J. A. Sioux,
A. Sidnuit,	A. Vetolo Degruy,
A. Marquez,	T. Avendano,
Jo de-	O. Gaillard

Compagnie d'Assurance mutuelle
DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS
DIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie susdite publie l'état suivant de ses affaires pendant les primes pour l'année expirée et tous les primes non expirés de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$64,470 24
Sur les risques des rivières	24,400 00
Sur les risques des mers	13,566 17
Total des primes	$102,436 41
En moins Primes non-expirés à la 31 mai 1864	$16,551 00
Primes remboursées	1,711 41 — 18,261 41
Montant net des primes le 31 mai 1864	$84,175 00
Pertes payées pendant l'année	$71,741 65
Sur les risques d'incendie	11,450 00
Sur les risques de rivières	84,190 81
Total	$167,381 46
Remboursés, 10 pour cent	15,973 00
Réassurances	11,500 92
Taxes	48,502 92
Dépenses, profits, pertes et intérêts en main	$117,091 34

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$30,111 80
Propriétés foncières	7,500 00
Billets garantis par hypothèque	350,000 00
Billets garantis par hypothèque	100,000 00
Actions de banques	142,000 00
Note hypothécaire	2,000 00
Balance de Banque, bon courants	47,767 11
Dépôts à la Banque Grecque	1,000 00
Dépôts à la Banque des Mar hands	4,000 00
Primes en voie de perception	57,197 34
Office à percevoir	1,500 00
Scrips d'autres Compagnies, diverses	3,313
	$1,756,500 26

En sus des

Intérêts payer au 1 juillet	$56,707 7
Facture à recevoir (estimée)	20,841 62 — 77,549 39
Actif net	$1,701,117 87

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS

Qu'en ce septième que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, Charles Sagory, président, et P. Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels m'ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le sommaire ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES SAGORY, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire
Assermenté et signé devant moi, ce seize juin 1864.
F. MUNIER,
Troisième Juge de Paix

A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende en espèces de vingt per cent sur les primes nettes de l'année prochaine et des certificats en scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le premier lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts, en billets courants sur tous les scrips émis par la Compagnie.—

—DIRECTEURS—

O. Miltenberger,	Charles Sagory,
F. Maspero,	David McCord,
B. P. Voorhies,	J. F. Labatisse,
M. Fulig,	S. J. Bell,
Alfred Penn,	P. Fazo
J. M. Hall	

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN,
De la Nouvelle-Orléans
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1861 ..... $1,707,422 25
Moins primes non expirés le 31 décembre 1861 1,065,

Total des primes	$1,041,422 25
Savoir — Sur les risques d'incendie	$641,466 98
Sur les risques des mers	18,739 17
Sur les risques des rivières	2,921 92
	$661,126 5
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1861	$22,709 00
En moins, primes remboursées	1,450 00 — 41,159 0
Montant net des primes	$620,266 48
Pertes payées dans le même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	28,912 87
Sur les risques de mers	3,195 50
	$68,901 45
Moins Réassurances, frais, intérêt, escompte et intérêt	$15,824 18
Taxes des Etats Unis	6,217 73
Taxe de la ville	2,000 00
Assessment militaire	12,000 00 — 36,041 91
Balance réservée	$ 2,915 49

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Fonds en bons de la ville et autres bons	$ 2,000 00
Placé en actions de banques et de la Compagnie du Gaz	211,240 0
Prêts garantis par des actions bancaires	180,000 00
Scrip de compagnies d'assurances mutuelle	51,900 00
Effets pour primes	51,468 09
Primes dues et en voie de perception	38,649 72
Billets d'agent pas encore	2,000 00
Sommes en banque et en caisse	29,651 49
Total de l'actif	$1,136,845 20

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la N. Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1865.
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	E. J. Hart,
John G. Sicks,	H. Renshaw
J. H. Stauffer,	John G. Gaines
Somerset Turner,	H. F. Baldwin,
B. Sloco.	J. B. Sloo.

23 janv—80t ☞ Thomas Sloo.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864:

Primes sur les risques d'incendie	69,987 56
" " des rivières	9,270 05
" " des mers	18,825 36
	$98,082 17
En moins, primes remboursées	1,261 92
	$96,811 24
Primes non expirées le 30 avril 1863	20,913 00
	117,724 24

Pertes payées dans la même période, savoir:

Parties par les incendies	23,391 92
" sur les rivières	9,846 00
" sur les mers	15,974 84
Total des pertes	42,794 81
Ré-assurances	1,442 84
Dépenses et intérêt sur scrip, escomptes et intérêt	37,811 66
Quinze pour cent remboursé	11,962 20
En réserve, pour risques non expirés	33,375 71 — 127,724 2

L'actif de la compagnie est comme suit:

Billets de capital	142,079 70
Prêts garantis par hypothèque	19 961 10
Prêts garantis	90,216 00
Effets pour primes	36,270 00
Scrips d'autres compagnies	210 70
Actions, bons et autres garanties	62,060 0
Fonds n'ayant pas cours	51,460 00
En caisse	34,443 90
Comptes individuels pour primes	32,653 97
	484,301 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.
Ed. MEUNIER, 2e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés d scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J Adams	F Darrive,
J B Elmer,	O Kahn,
J Goldstein,	Jos Deynoodt,
F C Genevye,	A Bonnaffont,
J F Caperon,	J J Fernandez,
R W Ogden,	J J Seligmann,
P Lesch,	A Gesslé,
A. Chiapella.	

Coffee-House and Restaurant for sale,

A RESTAURANT, comprising a Restaurant, an Oyster Saloon and a Saloon, in one of the best parts of this city. Apply on Canal street No. 108, up stairs.
20apr 1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent
DE LA NOUVELLE-ORLEANS

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte amendée, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant les primes reçues pour l'année expirée.

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864 ..... $ 1,048,948 16
Primes sur les risques des mers 37,113 77
Primes " " rivières ..... 13,917 79 — $1,099,979 92

Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864 ..... $135,078 81

Pertes dans la même période:
Risques d'incendie $ 3,506 83
Risques des mers 13,973 30
Risques des rivières ..... 10,000 00 — $27,481 13

Plus les dépenses générales, les taxes, les profits et pertes, moins l'escompte et les polices (non compris la balance d'intérêt tenue en réserve) ..... 66,775 72 — 108,256 85

Profit net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864 ..... 27,021 99

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis et actions publiques	$ 92,244 35
Prêts sur hypothèques	69,645 00
Effets pour primes &c	81,468 09
Dû pour primes et au vote de perception	28,649 72
Propriété foncière (bureau dans la rue du Camp)	60,000 00
1200 actions de banque	178,500 00
Solde d'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	433,000 00
Argent n'ayant pas cours	6,850 00
Scrips d'autres compagnies	33,190 00
En caisse	27,819 10
Total de l'actif	$1,011,344 80

Le susdit document est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro tem.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Par-devant moi, juge de la Nlle-Orléans, a comparu ce sixième jour d'avril 1864, F. H. O'NEAL, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent l'an, sur tous les certificats non payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant cause, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
JONAS JONAS, Vice-Président.
MW. H. RICE, Secrétaire pro tem.

DIRECTEURS

Thos. A Adams,	G. W. Gridley,
Xavier Martin,	George Rich,
S. S. Bonner,	F. F. Foger,
B. H. Kennedy,	Jos. Degaspir.
Samuel Smith,	J. H. De Armi,
A. Hall,	George Jones,
Robert Geddes,	W. G Robinson,
Martin Fulig	C. T. Buddecke,
Jacob Hanna,	E. Pomier,
A. C. Gaudet,	F. Sienna,

S. Newman,	
F. Asevedano,	
F. Motz,	
A. Walsh,	
E. Olivier,	
P. A. Fouge,	
Thos. L. Dix,	
A. Thomson	

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues Camp et Gravier.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 31 mars 1864 ..... $ 1,711
Moins Primes non-expirés le 31 mai 1864 ..... $ 1,
Primes remboursées ..... $ 1,711 41 — $ 1,

Montant net des primes le 31 mai 1864 ..... $ 1,

Pertes payées pendant l'année
Sur les risques d'incendie $171,741 65
Sur les risques de rivières 11,450 00
Sur les risques de mer 84,190 81
Total $267,381 46
Remboursés, 10 pour cent 15,973 00
Réassurances 11,500 92
Taxes 48,502 92
Dépenses, profits, pertes et intérêts en main ..... $ 90,490 43 — $319,379 84

Balance net $117,091 34

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$30,111 80
Propriétés foncières	7,500 00
Billets garantis par hypothèque	350,000 00
Billets garantis par hypothèque	100,000 00
Actions de banques	142,000 00
Note hypothécaire	2,000 00
Balance de Banque, bon courants	47,767 11
Dépôts à la Banque Grecque	1,000 00
Dépôts à la Banque des Mar hands	4,000 00
Primes en voie de perception	57,197 34
Office à percevoir	1,500 00
Scrips d'autres Compagnies, diverses	3,313
	$1,756,500 26

En sus des

Intérêts payer au 1 juillet	$56,707 7
Facture à recevoir (estimée)	20,841 62 — $ 77,549 39
Actif net	$1,701,117 87

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS

Qu'en ce septième que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, Charles Sagory, président, et P. Fourchy secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels m'ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le sommaire ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES SAGORY, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire
Assermenté et signé devant moi, ce seize juin 1864.
F. MUNIER,
Troisième Juge de Paix

A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende en espèces de vingt per cent sur les primes nettes de l'année prochaine et des certificats en scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le premier lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts, en billets courants sur tous les scrips émis par la Compagnie.—

—DIRECTEURS—

O. Miltenberger,	Charles Sagory,
F. Maspero,	David McCord,
B. P. Voorhies,	J. F. Labatisse,
M. Fulig,	S. J. Bell,
Alfred Penn,	P. Fazo
J. M. Hall	

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS
DIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie susdite publie l'état suivant de ses affaires pendant les primes pour l'année expirée et tous les primes non expirés de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$64,470 24
Sur les risques des rivières	24,400 00
Sur les risques des mers	13,566 17
Total des primes	$102,436 41
En moins Primes non-expirés à la 31 mai 1864	$16,551 00
Primes remboursées	1,711 41 — 18,261 41
Montant net des primes le 31 mai 1864	$84,175 00
Pertes payées pendant l'année	
Sur les risques d'incendie	$71,741 65
Sur les risques de rivières	11,450 00
Sur les risques de mer	84,190 81
Total	$167,381 46
Remboursés, 10 pour cent	15,973 00
Réassurances	11,500 92
Taxes	48,502 92
Dépenses, profits, pertes et intérêts en main	$117,091 34

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$30,111 80
Propriétés foncières	7,500 00
Billets garantis par hypothèque	350,000 00
Billets garantis par hypothèque	100,000 00
Actions de banques	142,000 00
Note hypothécaire	2,000 00
Balance de Banque, bon courants	47,767 11
Dépôts à la Banque Grecque	1,000 00
Dépôts à la Banque des Mar hands	4,000 00
Primes en voie de perception	57,197 34
Office à percevoir	1,500 00
Scrips d'autres Compagnies, diverses	3,313
	$1,756,500 26

En sus des

Intérêts payer au 1 juillet	$56,707 7
Facture à recevoir (estimée)	20,841 62 — $ 77,549 39
Actif net	$1,701,117 87

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS

Qu'en ce septième que le seize juin 1864, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, Charles Sagory, président, et P. Fourchy secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels m'ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le sommaire ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES SAGORY, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire
Assermenté et signé devant moi, ce seize juin 1864.
F. MUNIER,
Troisième Juge de Paix

A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende en espèces de vingt per cent sur les primes nettes de l'année prochaine et des certificats en scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le premier lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts, en billets courants sur tous les scrips émis par la Compagnie.—

—DIRECTEURS—

O. Miltenberger,	Charles Sagory,
F. Maspero,	David McCord,
B. P. Voorhies,	J. F. Labatisse,
M. Fulig,	S. J. Bell,
Alfred Penn,	P. Fazo
J. M. Hall	

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN,
De la Nouvelle-Orléans
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1861.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1861 ..... $1,707,422 25
Moins primes non expirés le 31 décembre 1861 1,065,

Total des primes	$1,041,422 25
Savoir — Sur les risques d'incendie	$641,466 98
Sur les risques des mers	18,739 17
Sur les risques des rivières	2,921 92
	$661,126 5
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1861	$22,709 00
En moins, primes remboursées	1,450 00 — 41,159 0
Montant net des primes	$620,266 48
Pertes payées dans le même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	28,912 87
Sur les risques de mers	3,195 50
	$68,901 45
Moins Réassurances, frais, intérêt, escompte et intérêt	$15,824 18
Taxes des Etats Unis	6,217 73
Taxe de la ville	2,000 00
Assessment militaire	12,000 00 — 36,041 91
Balance réservée	$ 2,915 49

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Fonds en bons de la ville et autres bons	$ 2,000 00
Placé en actions de banques et de la Compagnie du Gaz	211,240 0
Prêts garantis par des actions bancaires	180,000 00
Scrip de compagnies d'assurances mutuelle	51,900 00
Effets pour primes	51,468 09
Primes dues et en voie de perception	38,649 72
Billets d'agent pas encore	2,000 00
Sommes en banque et en caisse	29,651 49
Total de l'actif	$1,136,845 20

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la N. Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1865.
SAMUEL MYERS, deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans.

L'intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	E. J. Hart,
John G. Sicks,	H. Renshaw
J. H. Stauffer,	John G. Gaines
Somerset Turner,	H. F. Baldwin,
B. Sloco.	J. B. Sloo.

23 janv—80t ☞ Thomas Sloo.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864:

Primes sur les risques d'incendie	69,987 56
" " des rivières	9,270 05
" " des mers	18,825 36
	$98,082 17
En moins, primes remboursées	1,261 92
	$96,811 24
Primes non expirées le 30 avril 1863	20,913 00
	117,724 24

Pertes payées dans la même période, savoir:

Parties par les incendies	23,391 92
" sur les rivières	9,846 00
" sur les mers	15,974 84
Total des pertes	42,794 81
Ré-assurances	1,442 84
Dépenses et intérêt sur scrip, escomptes et intérêt	37,811 66
Quinze pour cent remboursé	11,962 20
En réserve, pour risques non expirés	33,375 71 — 127,724 2

L'actif de la compagnie est comme suit:

Billets de capital	142,079 70
Prêts garantis par hypothèque	19 961 10
Prêts garantis	90,216 00
Effets pour primes	36,270 00
Scrips d'autres compagnies	210 70
Actions, bons et autres garanties	62,060 0
Fonds n'ayant pas cours	51,460 00
En caisse	34,443 90
Comptes individuels pour primes	32,653 97
	484,301 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.
Ed. MEUNIER, 2e Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, à partir de ce jour, sur les certificats non payés d scrip.

—DIRECTEURS—

Jno J Adams	F Darrive,
J B Elmer,	O Kahn,
J Goldstein,	Jos Deynoodt,
F C Genevye,	A Bonnaffont,
J F Caperon,	J J Fernandez,
R W Ogden,	J J Seligmann,
P Lesch,	A Gesslé,
A. Chiapella.	

Coffee-House and Restaurant for sale,

A RESTAURANT, comprising a Restaurant, an Oyster Saloon and a Saloon, in one of the best parts of this city. Apply on Canal street No. 108, up stairs.
20apr 1m

UNITED STATES 7-30 LOAN.

By authority of the Secretary of the Treasury, the undersigned has assumed the General Subscription Agency for the sale of United States Treasury Notes bearing seven and three-tenths per cent. interest, payable in currency, known as the

Seven-thirty Loan.

These notes are of the denomination of $50, $100, $500, $1,000, $5,000 and $10,000, and are payable three years from date time, in currency, or are convertible at the option of the holder into U. S. 5-20 six per cent. Gold-bearing Bonds.

These bonds are now worth a premium of five per cent., including gold interest, from Nov., which makes the actual profit on the 7-30 loan, at current rates, by sending interest, about ten per cent. per annum, besides its exemption from State and municipal taxation which adds from one to three per cent more, according to the rate levied on other property. The interest is payable semi-annually by coupons attached to each note which may be cut off and sold to any bank or banker.

The interest amounts to

One cent per day on a	$50 note.
Two cents " " "	$100 "